



succession suite à un remariage

Par **anitarepu**, le **16/03/2012** à **11:37**

Bonjour,

J'aimerais savoir comment va se passer la succession de mon père remarié depuis 35ans mais qui possédait déjà avant son remariage une propriété reçue en héritage de ses parents.

Aujourd'hui, Il souhaite vendre cette propriété. Que va -t-il advenir de l'argent?

A t-il une obligation de donner leur part à nous ses héritiers?

Dans l'hypothèse ou la réponse ci-dessus serait non, bien entendu l'argent de cette vente ira sur les comptes communs de son ménage.

Est-ce-que lors de son décès, on pourra revendiquer notre part?

Par ailleurs, mon père et ma belle mère ont achetées ensemble une maison. Ma belle mère de son côté a des enfants (Il est à noter qu'ensemble ils n'ont pas eu d'enfants) Est-ce-que les deux biens (si le bien de mon père n'est pas vendu)seront mis dans un pot communs pour l'ensemble des enfants?

Merci infiniment pour votre réponse.

Par **youris**, le **16/03/2012** à **18:20**

bjr,

ce bien appartenant à votre père avant son mariage est un bien propre qui n'est jamais rentré dans la communauté formée par le mariage avec votre mère;

donc il peut vendre seul son bien faire ce qu'il veut de l'argent;

à son décès vous hériterez de votre part comme héritier réservataire;

mais il faudra prouver que le produit de la vente de ce bien propre a servi à financer le nouveau bien;

si votre père décède le premier son épouse héritera selon qu'il y a ou pas une donation entre époux et c'est seulement au décès de cette épouse que ses enfants hériteront;

cdt